

EN 2025 SUR LE GRAND ANNECY

UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-m)



**PARTICIPEZ
À LA CONCERTATION**

♦ **DU 14 DÉCEMBRE 2023** ♦
AU 16 FÉVRIER 2024

INFORMEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

UNE ZFE-M POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

La réglementation prévoit, pour l'ensemble des grandes agglomérations françaises, la création de Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m). Il s'agit de lutter contre la pollution de l'air, véritable enjeu environnemental et de santé publique.

LES CHIFFRES CLÉS

LA POLLUTION AUTOMOBILE SUR LE GRAND ANNECY



69%

des émissions d'oxydes d'azote liées au trafic routier



53 DÉCÈS

prématurés par an liés aux oxydes d'azote



1300 € / HAB / AN

de coût annuel

Sources = ATMO Aura, Santé publique France et Sénat

LA POLLUTION DE L'AIR : UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE MAJEUR

La qualité de l'air s'améliore nettement, mais reste une préoccupation.

Trois polluants principaux (oxydes d'azote, particules fines et ozone) provoquent de nombreuses affections et maladies chroniques (cardiovasculaires, asthme...). Une part importante des oxydes d'azote proviennent des véhicules les plus anciens encore en circulation.

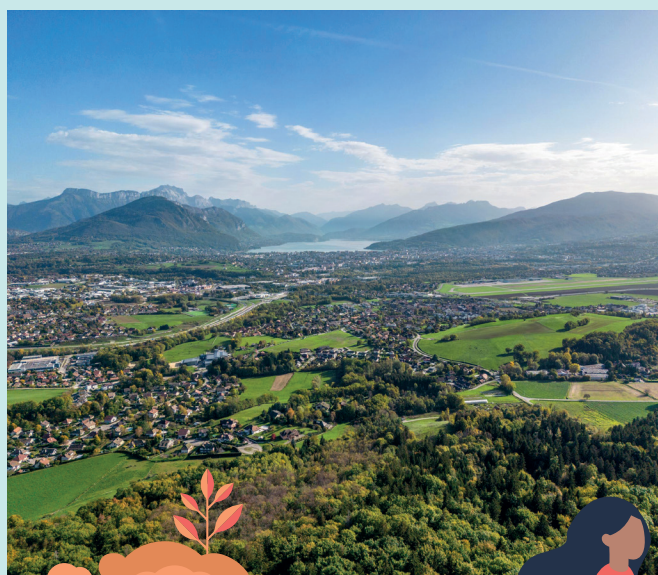
Restreindre l'accès de ces véhicules les plus polluants aux zones les plus exposées au trafic routier est donc essentiel pour améliorer la qualité de l'air et votre santé.

UNE ZFE-M POUR TOUTES LES GRANDES AGGLOMÉRATIONS

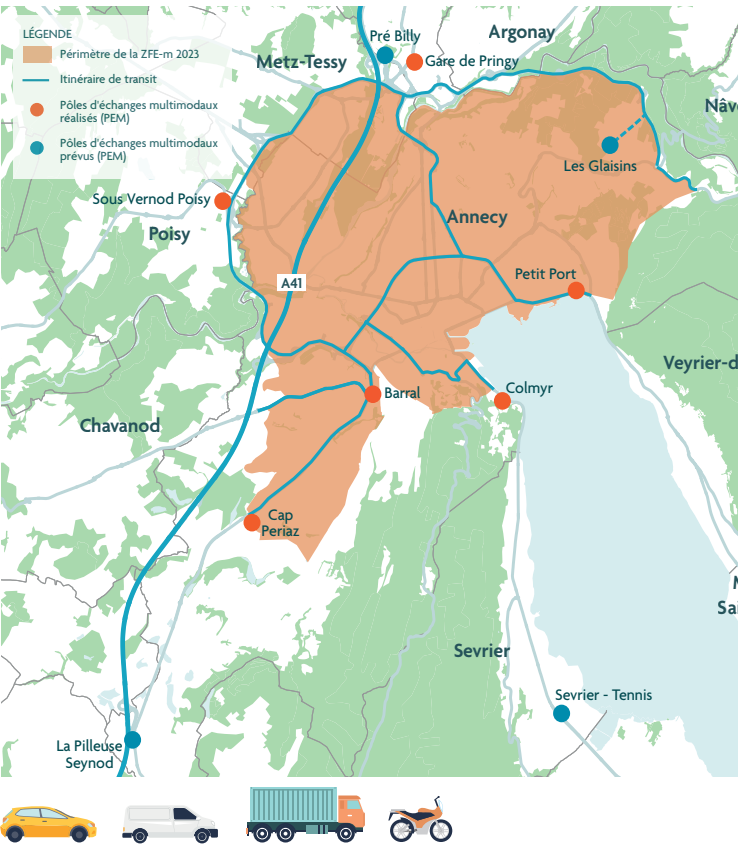
Adoptée en 2021, la loi Climat et Résilience prévoit d'ici fin 2024 la mise en place obligatoire de ZFE-m dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

Bien que respectant les seuils réglementaires en vigueur, le Grand Annecy, avec ses 213 000 habitants, est classé en territoire de vigilance et concerné par cette mesure.

Une ZFE-m est une zone comportant des voies routières où la circulation des véhicules les plus polluants est interdite. Les modalités (périmètre, temporalité...) sont définies par chaque territoire. Pour circuler dans les secteurs placés en Zone à Faibles Émissions mobilité, le certificat qualité de l'air (vignette Crit'Air) est obligatoire.



LA ZFE-M PROPOSÉE SUR LE GRAND ANNECY



LE CALENDRIER

1^{er} janvier 2025

NON CLASSÉ

Restriction de circulation pour les véhicules non classés dans la ZFE-m.

1000 véhicules concernés sur le Grand Annecy : véhicules de plus de 27 ans pour les voitures et utilitaires et de plus de 23 ans pour les poids lourds.

Calendrier intermédiaire soumis à concertation

1^{er} janvier 2028



NON CLASSÉ

Restriction aux véhicules classés Crit'Air 5.

1^{er} janvier 2029



NON CLASSÉ

Restriction aux véhicules classés Crit'Air 4.

1^{er} janvier 2030



NON CLASSÉ

Restriction aux véhicules classés Crit'Air 3.
7 000 véhicules concernés sur le Grand Annecy.

UN IMPACT RENFORCÉ SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Le renouvellement "naturel" du parc de véhicules va permettre d'ici 2030 une diminution importante des émissions d'oxyde d'azote. En interdisant progressivement la circulation aux véhicules les plus polluants, la ZFE-m va accentuer ce phénomène en accélérant le report vers d'autres types de mobilité et le renouvellement du parc automobile.

La mise en œuvre de la ZFE-m permettra de faire passer 13 000 habitants supplémentaires sous le seuil recommandé par l'OMS en matière de qualité de l'air à horizon 2030.

LE PÉRIMÈTRE

Les prescriptions légales précisent qu'une ZFE-m doit inclure plus de 50 % de la population du territoire, c'est-à-dire 107 500 habitants pour le Grand Annecy.

Après étude de plusieurs scénarios, le périmètre proposé inclut le territoire à l'intérieur de la grande rocade (RD 3508) et la partie urbaine sud d'Annecy.

Le transit sera possible au sein de la ZFE-m pour tous les véhicules sur les itinéraires prévus à cet effet.

Ce périmètre compte 116 700 habitants et a été conçu dans un souci de cohérence par rapport au réseau routier et à l'évolution prévue des solutions de déplacement alternatives à la voiture.

LES ÉTAPES DU PROJET



♦ **Oct. - déc. 2023**

Concertation volontaire avec les acteurs économiques

♦ **Déc. 2023 - fév. 2024**

Concertation volontaire avec le grand public

♦ **Mai - juin 2024**

Consultation réglementaire

♦ **Septembre 2024**

Arrêté ZFE-m

♦ **Oct. - déc. 2024**

Campagne d'information sur la ZFE-m

♦ **1^{er} janvier 2025**

Mise en œuvre effective de la ZFE-m pour les véhicules non classés



VOTRE AVIS COMPTE

Du 14 décembre 2023 au 16 février 2024, le Grand Annecy propose une concertation sur la ZFE-m. C'est l'occasion pour chacun de mieux connaître le projet, ses modalités, son périmètre et son calendrier. C'est aussi un temps pour donner son avis et enrichir le projet.

DES TEMPS POUR ÉCHANGER

RÉUNION DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION

 **Jeu**di 14 décembre 2023  18h
Salle des eaux et forêts,
113 boulevard du Fier à Annecy
Bus SIBRA n°2, 9 ou 10 arrêt Genève Fier

ATELIERS PARTICIPATIFS

Le Grand Annecy vous propose de **participer à un des deux ateliers participatifs**, afin de travailler ensemble sur la ZFE-m et ses modalités d'application.
Inscription obligatoire.

♦ Atelier participatif - en présentiel

Le Météore, Meythet
 23 janvier 2024
 18h – 20h
27 Route de Frangy
74 960 Annecy

♦ Atelier participatif - en visioconférence

 6 février 2024
 18h – 20h
Inscrivez-vous directement sur :
jeparticipe.grandannecy.fr
ou en flashant le QR code suivant



QUESTIONNAIRE EN LIGNE

jeparticipe.grandannecy.fr
ou en flashant le QR code

À VOTRE RENCONTRE

Venez échanger sur le projet de ZFE-m autour d'un café !
7 dates vous sont proposées sur tout le territoire.

♦ Centre commercial Courier Annecy

 15 décembre 2023
 17h – 19h
65 rue Carnot - 74000 Annecy

♦ Alby-sur-Chéran

 16 décembre 2023
 10h – 12h
Place du Vieux Bourg
74540 Alby-sur-Chéran

♦ Galerie Auchan Epagny

 16 décembre 2023
 14h – 16h
Centre commercial Grand Epagny,
ZAC de la Mandallaz
74370 Epagny Metz-Tessy

♦ CROUS sur Campus universitaire Annecy-le-Vieux

 12 janvier 2024
 12h – 14h
5 chemin de Bellevue
74940 Annecy

♦ LIDL Sevrier

 12 janvier 2024
 17h – 19h
3414 route d'Albertville
74320 Sevrier

♦ La Galerie Val Semnoz, Seynod

 13 janvier 2024
 10h – 12h
20 avenue de Périaz - 74600 Annecy

♦ Maison du Plateau des Glières

 13 janvier 2024
 14h – 16h
Plateau des Glières
74 570 Fillière



DES MODALITÉS À PRÉCISER AVEC VOUS



♦ TEMPORALITÉ ♦

Faut-il prévoir des aménagements temporels de la ZFE ? Quel calendrier de déploiement entre 2025 et 2030 ?



♦ ACCOMPAGNEMENT ♦

Quels besoins d'accompagnement pour les particuliers et les professionnels ?



♦ DÉROGATIONS ♦

Faut-il prévoir des dérogations pour certaines situations spécifiques ?